

Rapport final

PROJET: RESTITUTION DES TERRES POUR LES VICTIMES DE DEPLACEMENTS FORCES EN COLOMBIE – PHASE 2

Période de réalisation du projet: 1^{er} avril 2014 - 31 mars 2015

Table des matières

I. CONTEXTE ET DIFFICULTÉS.....	2
II. RÉSULTATS DU PROJET	4
1. DÉFENSE LÉGALE DES VICTIMES	5
2. RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS (FORMATION EN DROITS HUMAINS ET PLANIFICATION).....	9
3. GARANTIES DE PROTECTION DE LA VIE ET DE L'INTÉGRITÉ DES VICTIMES	13
4. COMMUNICATION SUR LA SITUATION DES COMMUNAUTÉS DÉPLACÉES ET LES SUCCÈS OBTENUS	14
III. ACTIVITÉS ET ACCOMPAGNEMENT DE TURPIAL SUR LE TERRAIN.....	16
IV. RAPPORT FINANCIER.....	17

I. Contexte et difficultés

Pour comprendre les causes et les enjeux de la Loi sur les victimes et la restitution des terres (Loi 1448 de 2011) en Colombie, il est nécessaire de les replacer dans le contexte spécifique de la société colombienne. Il s'agit d'un des pays les plus inégaux au monde, où persiste une immense violence (on compte un taux annuel de 43,9 homicides pour 100'000 habitant-e-s selon l'OMS¹) et où continue toujours un conflit armé qui dure depuis plus de 50 ans. La faiblesse des institutions publiques – notamment en raison d'une corruption endémique – peinent à garantir le bien-être social et l'ordre démocratique.

La Loi sur les victimes et la restitution des terres a été le principal fer de lance du président Juan Manuel Santos durant ses premières années de gouvernement. Elle a été saluée tant à l'intérieur du pays que par la communauté internationale, notamment par la voix même du secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-Moon. Avec cette loi, le gouvernement colombien a pu définir d'ambitieux objectifs : en 10 ans, offrir une réparation à près de 500'000 victimes du conflit et rendre leurs terres à près de 360'000 colombiens et colombiennes déplacés². Pourtant, en 2015, la plupart des experts s'accordent sur le fait que les avancées sont jusqu'à présent extrêmement faibles.

Jusqu'en décembre 2014, 360'000 demandes de restitution de terres étaient attendues. Pourtant, seules quelques 72'000 ont été effectuées, lesquelles, en majorité, concernent des terrains en friche et non pas des terres spoliées. La lenteur de l'appareil judiciaire est plus préoccupante encore. Jusqu'en mars 2015, à peine 1'041 jugements ont été rendus concernant 94'000 hectares de terres. A ce rythme, l'Unité de restitution des terres (URT) mettrait 543 ans pour atteindre l'objectif posé par Juan Manuel Santos de rendre six millions de terres aux populations. Jusqu'à aujourd'hui, seul 0,34% de l'objectif a été atteint, de l'aveu même des alliés politiques du gouvernement³.

Une difficulté de la politique de restitution des terres réside dans les garanties d'un retour sûr et sécurisé sur leurs terres, pour les personnes qui ont été déplacées. Durant les quatre années d'existence de la loi, un nombre significatif de plaignants n'ont pas pu retourner sur leurs terrains en raison du manque de garanties concernant la protection de leur vie à leur retour. Ceci démontre ce que les victimes et les ONG ont signalé à maintes reprises : la restitution formelle n'est pas suffisante pour permettre le retour sur les terres. En mars 2015, l'Unité de restitution

¹ <http://www.elpais.com.co/elpais/judicial/noticias/colombia-top-paises-violentos-mundo>

² <http://www.semana.com/nacion/articulo/armando-benedetti-denuncia-rezago-con-la-restitucion-de->

² <http://www.semana.com/nacion/articulo/armando-benedetti-denuncia-rezago-con-la-restitucion-de-tierras/424840-3>

³ <http://www.elespectador.com/noticias/politica/mas-de-500-anos-cumplir-restitucion-de-tierras-articulo-556377>

des terres a dénombré plus de 700 plaignants qui étaient menacés et selon les chiffres officiels (*Defensoría del Pueblo*⁴), 70 personnes ont déjà été assassinées⁵.

La situation des ONGs de défense des droits humains n'est pas plus enviable. Dans une communication du 30 janvier 2015, la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) a signalé qu'elle avait « constaté la persistance d'assassinats, de menaces et de harcèlements à l'encontre de femmes et d'hommes défenseurs des droits humains en Colombie », dans le but de « faire taire leurs dénonciations ». Elle ajoute que « la persistance de ces agressions, additionnée au manque de progrès substantiels concernant la mise à jour, l'investigation et la sanction des responsables de violations des droits humains perpétrés à l'encontre de défenseurs de droits humains, constituent un obstacle » au « droit de défendre les droits humains »⁶. La gravité de la situation a conduit le président colombien, Juan M. Santos, en janvier 2015, à ordonner au directeur de la police de « créer un commando spécial avec le Ministère public et les services de renseignements afin d'enquêter sur les auteurs des menaces aux défenseurs des droits humains et personnes réclamant leurs terres »⁷. Des mesures concrètes et suffisantes ne sont pourtant toujours pas mises en œuvre.

Difficultés rencontrées dans le développement du projet

Les principales difficultés rencontrées dans le développement du projet sont directement liées à ce type de menaces et atteintes à la liberté des membres des communautés paysannes et du Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP) qui les accompagnent. En effet, plusieurs ont été victimes de harcèlement, de menaces et de détentions arbitraires. Ces cas sont signalés au long du présent rapport. En ce qui concerne notre ONG partenaire, le CSPP, on peut d'emblée signaler les cas les plus graves :

- En avril 2014, l'avocat du CSPP, Leonardo Jaimes Marin, qui assiste les victimes de la communauté de Pitalito (département du Cesar), a été victime de menaces de mort issues de groupes paramilitaires. Le CSPP a présenté une dénonciation pénale en Colombie et a informé la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH). Plusieurs organisations internationales ont manifesté publiquement leur préoccupation suite à ces menaces⁸.

⁴ La *Defensoría del Pueblo* est l'instance de l'Etat colombien chargée de faire respecter les droits humains des habitant-e-s du territoire national et des Colombien-ne-s de l'étranger. Elle est notamment chargée de promouvoir et défendre les droits humains, prévenir leur violation et encourager le respect du droit international humanitaire. Avec la *Procuraduría General de la Nación* et les *Personerías municipales*, elles forment ensemble le *Ministerio público de la República de Colombia* (Ministère public).

⁵ <http://delaurbe.udea.edu.co/2015/03/26/los-obstaculos-del-retorno/>

⁶ <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/cidh-pide-colombia-investigar-asesinato-de-carlos-alber-articulo-541117>

⁷ <http://www.caracol.com.co/noticias/actualidad/santos-ordena-crear-comando-especial-contramenazas-a-defensores-ddhh/20150131/nota/2613151.aspx>

⁸ <http://cspresopoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/907-caravana-internacional-de-juristas-del-reino-unido-colombian-carvana-uk-lawyers-group-a-gobierno-nacional-por-amenazas-en-contradel-defensor-de-derechos-humanos-leonardo-jaimes>

- Le 9 août 2014, l’avocat du CSPP, Rommel Durán Castellanos, qui défend la communauté de Pitalito (département du Cesar), a été arbitrairement détenu par la police, durant une vingtaine d’heures. Par la suite, la police a signalé que cette détention était une erreur et l’avocat a pu être libéré grâce à la pression du CSPP⁹.
- Au mois de janvier 2015, José Humberto Torres et Franklin Castañeda, dirigeants nationaux du CSPP¹⁰, ont reçu une menace de mort visant une liste de 38 personnes, leaders paysans et défenseurs des droits humains dans le département de l’Atlantico (*voir Annexe 9*).

Les cas de menaces et les actions entreprises pour les affronter sont expliquées de façon plus détaillée ci-dessous, dans le chapitre concernant le résultat 3 : « Garanties de protection de la vie et de l’intégrité personnelle ».

Rappelons que les membres du CSPP qui travaillent avec les communautés bénéficiaires du projet sont régulièrement soumis à des menaces, pressions et intimidations dans leur travail quotidien. Nombre d’entre eux font l’objet de mesures de protection (gardes du corps armés, voiture blindée anti-bombe, obligation de résider dans un immeuble avec portier, etc.) qui conditionnent bien entendu tant leur vie professionnelle que privée. Ces conditions de vie et de travail très dures font pleinement partie des difficultés rencontrées par le CSPP dans sa tâche de défense des victimes de déplacements forcés et, plus largement, de défense des droits humains en Colombie.

II. Résultats du projet

Ce projet a permis d’atteindre les buts fixés en matière de restitution des droits, de renforcement des processus d’« empowerment » des communautés et d’information auprès de l’opinion publique et de la communauté internationale pour 179 familles paysannes victimes de déplacement forcé et de dépossession de terres en Colombie. Il est important de souligner que le nombre de personnes bénéficiaires du projet a été plus élevé que prévu initialement, car le CSPP a soutenu les demandes de restitution de terres de 123 familles victimes de spoliation dans la communauté de Santa Rita (département de l’Atlantico), en plus des 53 familles prévues dans cette communauté. On compte ainsi un total de 302 familles qui ont bénéficié des actions du projet. Les communautés assistées par le projet sont : 1) El Desengaño, à Baranoa, département de l’Atlantico ; 2) Santa Rita, dans la municipalité de Remolino, département du Magdalena ; 3) Familles déplacées de la Hacienda Bellacruz, sud du département du Cesar ; 4)

⁹ <http://cspresopoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/1000-caravana-internacional-de-juristas-rechaza-detencion-arbitraria-del-abogado-rommel-duran>

¹⁰ <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/39-defensores-de-derechos-humanos-fueron-amenazados-bar-articulo-537852>

Village de Pitalito, municipalité de Curumani, département du Cesar ; 5) Village de La Aurora, municipalité de Libano, département du Tolima.

Nous présentons ci-après les principales actions développées ainsi que les buts atteints en relation avec les objectifs du projet :

1. Défense légale des victimes

Les actions juridiques réalisées durant le projet ont été les suivantes :

- 1) Deux types d'actions dans le but d'obtenir la restitution des terres et des éléments de réparation des torts subis pour les victimes : a) procès par devant la juridiction spéciale de la Loi sur les victimes et la restitution des terres et b) procès par devant la juridiction ordinaire ;
- 2) Procès pénaux pour conduire en justice les responsables de crimes contre les populations bénéficiaires du projet, en particulier concernant les cas d'homicides, de menaces et de déplacement forcé ;
- 3) Protection de la liberté des membres des communautés et des membres de l'équipe du CSPP qui travaillent au service du projet et qui ont été privés de liberté de façon arbitraire ou mis en difficulté par les autorités.

Nous allons maintenant décrire les principaux résultats obtenus, les actions qui ont permis d'obtenir ces résultats et les difficultés rencontrées.

1. En matière de restitution et de protection du droit à la terre en faveur des communautés victimes de spoliation et de déplacements forcés

Communauté de Santa Rita (département du Magdalena)

Dans cette communauté, un premier groupe de vingt familles qui ont été spoliées de leurs terres par des groupes paramilitaires attendent actuellement un jugement concernant la restitution des terres. Les jugements seront rendus au cours des prochains mois par les juges de restitution des terres du département du Magdalena. Outre la question de la restitution des terres, ces jugements devraient également ordonner à des autorités comme l'INCODER¹¹ ou le Ministère du logement (*Ministerio de Vivienda*), d'offrir de l'aide aux victimes pour leur reprise socioéconomique. Ces vingt premiers jugements font partie d'un total de 176 demandes de restitution de terres qui ont été présentées au nom des victimes de déplacement forcé par le CSPP. Ce résultat est le fruit du travail coordonné entre la communauté, le CSPP et l'Unité de Restitution des Terres (URT) de l'Etat colombien. Le travail qui nous attend maintenant consiste à faire le suivi de l'application des jugements et à exiger que les autres demandes en attente fassent l'objet d'un jugement. Pour ce faire, le CSPP peut compter sur l'aide du Bureau des

¹¹ Institut colombien de développement rural (INCODER).

Nations Unies en Colombie qui a classé le cas de Santa Rita dans sa liste des douze cas prioritaires pour parvenir à effectuer un suivi minutieux de la politique de restitution des terres.

Communauté de El Desengaño (département de l'Atlantico)

Le CSPP obtenu la restitution légale (jugement en leur faveur) et matérielle (restitution du bien aux paysan-ne-s) des terres pour les familles de la communauté de El Desengaño qui vivent dans la municipalité de Baranoa. La communauté et le CSPP sont encore dans l'attente de la résolution du litige concernant la partie du terrain située sur la municipalité de Tubara qui n'a pas encore été tranché légalement, malgré le fait que les paysan-ne-s se trouvent à nouveau sur leurs terres. La communauté a été confrontée à des difficultés, comme par exemple la perte de dossiers par le tribunal où la demande a été déposée. Toutefois, le Ministère public, sur la base d'une demande du CSPP, a initié une enquête et demandé à ce que les documents soient restitués. Enfin, le processus juridique de « réparation directe » (*Reparación Directa*) qui vise à ce que les torts causés aux victimes par le déplacement forcé soient reconnus et que ces dernières puissent être indemnisées, est toujours en cours.

Communauté de la Hacienda Bellacruz (département du Cesar)

En octobre 2014, une décision juridique a été rendue qui reconnaît les droits des membres de la communauté de Bellacruz en matière de réparation pour les torts moraux et matériels causés par le déplacement forcé dont ils ont été victimes. Ce jugement a été rendu par le Conseil de l'Etat (*Consejo de Estado*) et permet la reconnaissance des dommages dont la communauté a souffert. L'INCODER a rendu une décision déclarant les terres « propriété publique », ce qui implique que les individus qui l'occupent doivent partir et que ces terres doivent être rendues à la communauté. Toutefois, l'instance chargée du registre et du contrôle de la propriété (*Superintendencia de Notariado y Registro*), censée inscrire officiellement ces terres comme propriété publique (*matricula inmobiliaria*), refuse de le faire. Or, sans cette inscription formelle, le processus de remise des terres aux paysan-ne-s ne peut commencer¹². C'est pourquoi, le CSPP, en collaboration avec les victimes, a présenté une action de tutelle (action juridique qui permet de garantir les droits fondamentaux) afin que cette institution applique les directives du rapport de l'INCODER et que les terres puissent être rendues aux habitant-e-s de Bellacruz. L'action juridique déposée est actuellement en cours de révision par le plus haut tribunal en Colombie, à savoir la Cour constitutionnelle. La « mauvaise volonté » des fonctionnaires chargés d'inscrire la décision du Conseil de l'Etat et les conflits au sein-même des instances officielles révèlent les difficultés institutionnelles existantes en Colombie, où les pouvoirs locaux, cooptés par des groupes illégaux, continuent d'exercer un grand pouvoir et mettent en danger les droits des communautés victimes.

¹² L'article suivant offre un exemple de ce problème: <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/choque-entre-incoder-y-supernotariado-tema-de-baldios-articulo-447653>

Communauté de Pitalito (département du Cesar)

Le processus de demande de restitution de la terre se poursuit également avec cette communauté. Au mois de février 2015, un accord juridique a pu être obtenu avec l'Unité de restitution des terres du département du Magdalena permettant de démontrer que le propriétaire terrien, soupçonné de la spoliation des terres de Pitalito, a également commis des actes de spoliation de terres dans d'autres départements du pays – comme dans le Magdalena – ce qui pourrait faciliter l'action de la justice. La participation de la communauté dans la remise des preuves constitue un résultat positif. Cela va permettre de faciliter l'avancement dudit procès, en impliquant les bénéficiaires dans la stratégie juridique mise en place. Les preuves présentées jusqu'à présent démontrent l'établissement et l'enracinement de la communauté de Pitalito sur son territoire, la durée de son établissement, ainsi que la manière dont les habitant-e-s ont été expulsés.

Communauté de La Aurora (département du Tolima)

Comme nous l'avons indiqué dans le rapport intermédiaire du mois d'octobre 2014, ce cas a présenté des difficultés du fait que l'Unité de restitution des terres (URT) du département du Tolima a refusé la demande qui lui a été adressée par le CSPP. Celle-ci demandait l'inscription des paysan-ne-s de La Aurora au registre qui permet d'initier toute démarche de restitution de terres. Ainsi, en janvier 2015, le CSPP a fait appel en justice pour dénoncer la violation du droit à l'accès à la justice et à l'égalité par l'URT du Tolima. Le CSPP a obtenu que des membres de la direction de l'URT effectuent une visite des terrains de La Aurora, le 2 avril 2015, afin de connaître les lieux et écouter les paysan-ne-s de la communauté. Des organismes du Ministère public tels que le Ministère délégué aux affaires agraires et aux terres, la *Defensoría del pueblo* et la *Personería municipal*¹³ ont également pris part à cette visite et ont été reçus par les dirigeants communautaires et les familles de La Aurora, accompagnées par les avocats du CSPP.

2. En matière de lutte contre l'impunité: identification, enquête et sanctions pénales contre les responsables des crimes commis à l'encontre des communautés bénéficiaires du projet

Les principales avancées en la matière se concentrent autour du cas de la communauté de l'Hacienda Bellacruz. On peut notamment relever les procès pénaux en cours contre les frères Carlos Arturo et Francisco Alberto Marulanda Ramírez, le colonel retraité de l'armée nationale, Alfonso Moya Molina, ainsi que d'autres membres de l'armée colombienne, accusés d'homicide, de torture et de déplacement forcé. Ces derniers sont accusés du meurtre des frères Eliseo et Eder Narváez Corrales, dirigeants paysans de la communauté déplacée de l'Hacienda Bellacruz, en février 1996, ainsi que du déplacement forcé de la communauté. En plus des résultats obtenus et décrits dans le rapport intermédiaire, nous pouvons également mentionner : i) la

¹³ La *Personería municipal* est un organe du Ministère public qui représente la communauté face à l'Administration municipale dont elle contrôle la gestion. Elle veille à la promotion et protection des droits humains, elle surveille les procédures, veille à la conservation de l'environnement, du patrimoine public et à la bonne prestation des services publics, afin de garantir aux citoyen-ne-s la défense de leurs droits et intérêts.

mise en accusation de deux membres de l'armée pour homicide, torture et conspiration, par le Ministère public, ii) l'ouverture d'une enquête contre les membres de la famille Marulanda, accusés d'avoir fomenté le déplacement forcé de la communauté de la Hacienda Bellacruz. En février 2015, le CSPP a obtenu que la présentation de preuves (*práctica de pruebas*) soit ordonnée dans le cas du procès contre le colonel Moya. De nouvelles preuves ont ainsi été apportées, qui démontrent la responsabilité du colonel dans les délits commis¹⁴. Dans le cas des frères Marulanda, présumés coupables des crimes, le CSPP a obtenu que Francisco Marulanda soit appelé à comparaître, par le Ministère public, afin de témoigner en tant qu'accusé et personne sous enquête.

3. En matière de protection de la liberté des membres des communautés et du CSPP qui les défend

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport intermédiaire, des membres des communautés bénéficiaires du projet et du CSPP qui les défend ont été victimes de harcèlement, de menaces et de détentions arbitraires. Dans le cas de l'avocat Rommel Durán, membre du CSPP et défenseur de la communauté de Pitalito, qui a été détenu de façon arbitraire le 9 août 2014, le CSPP a réussi à obtenir sa remise en liberté. En 2015, un procès disciplinaire a pu démarrer par devant la *Procuraduría General de la Nación*¹⁵ dans le but d'enquêter sur les motivations de cette détention arbitraire et de sanctionner les responsables. Une autre enquête disciplinaire a également été ouverte sur demande du CSPP, afin que les policiers responsables du harcèlement des membres de la communauté rurale de Pitalito, le 23 juillet 2014, soient mis sous enquête et sanctionnés.

De la même manière, les menaces de mort proférées en janvier 2015 contre des dirigeants de la communauté de Santa Rita, des fonctionnaires de l'Unité de restitution des terres et des membres du CSPP ont été dénoncées pénalement. Ceci a permis d'obtenir des engagements de la part de l'Etat colombien, y compris une prise de position du Président de la République, Juan Manuel Santos, à l'attention des autorités policières afin que les habitant-e-s menacés ainsi que leurs défenseurs soient protégés. On peut également mentionner le soutien de la communauté internationale (ambassades et ONU) qui s'est directement entretenue avec l'Etat colombien et lui manifesté sa préoccupation. Ainsi l'ambassadrice de Suède s'est personnellement déplacée à Barranquilla pour visiter les locaux du CSPP et démontrer son soutien au travail effectué par la Fondation, ainsi que sa préoccupation pour les risques encourus par la communauté et les membres du CSPP. L'ambassadrice a également pris part à des réunions avec les autorités locales pour discuter de la situation de la communauté.

¹⁴ Voir l'article: <http://elpilon.com.co/juancho-prada-testigo-clave-en-juicio-de-coronel-moya/>

¹⁵ La *Procuraduría General de la Nación* en Colombie est un organe de contrôle chargé d'enquêter, de sanctionner, d'intervenir et de prévenir les irrégularités commises par les membres du gouvernement, les fonctionnaires publics, les particuliers qui exercent des fonctions publiques et les agences de l'Etat. C'est l'organe principal du Ministère public et il est chargé de garantir les droits collectifs des citoyen-ne-s, en représentant la société civile. Elle est dirigée par le Procureur Général.

2. Renforcement du processus d'organisation des communautés (formation en droits humains et planification)

Le renforcement de la capacité d'organisation et de leadership des communautés bénéficiaires est un des plus importants résultats du projet que nous avons obtenu. Cela démontre que le processus initié grâce au soutien du Canton de Genève en 2013 a permis de concrétiser l'« empowerment » (*empoderamiento*) des communautés qui se sont clairement affirmées dans la prise en charge de la réclamation de leurs droits. En particulier, les résultats les plus significatifs de ce volet du projet sont les suivants :

- 1) Plus de 181 personnes, dont 77 femmes (43%) et 104 hommes (57%), ont suivi un processus de formation sur l'accès à la justice et la protection du droit à la terre. Ces connaissances ont servi à améliorer la capacité de leadership des membres des communautés qui parviennent ainsi à mieux dialoguer avec les autorités locales et nationales colombiennes, et avec des organismes de protection des droits humains, afin de faire valoir leurs droits. Certaines des entités auprès desquelles se sont adressées les victimes sont l'Unité de restitution des terres, la *Defensoría del Pueblo*, les autorités municipales, ainsi que le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies en Colombie ;
- 2) Les cinq communautés bénéficiaires du projet ont élaboré de manière collective et participative leurs propres plans d'action pour défendre et réclamer le respect de leurs droits. Ces plans d'action englobent les différentes problématiques et manières de s'organiser de chaque communauté. Un défi important maintenant est d'avancer dans leur approfondissement et leur suivi ;
- 3) Les membres des communautés bénéficiaires ont formé un mouvement de victimes de spoliation et de déplacement forcé avec d'autres communautés victimes. Grâce à ce réseau, elles peuvent présenter ensemble leurs propositions et revendications aux autorités étatiques. Plusieurs événements ont rassemblé ce mouvement de victimes, telle que la Rencontre de la communauté déplacée de Santa Rita « Retornando al territorio, construyendo paz y esperanza », qui a eu lieu le 20 septembre 2014, a réuni plus de 700 personnes et à laquelle ont participé des membres des autorités colombiennes et des représentants du Bureau du Haut-Commissariat Nations Unies (*voir Annexes 2 à 8*). On peut aussi mentionner l'alliance des communautés de Pitalito et de Bellacruz (toutes deux du département du Cesar) qui participent à un processus de coordination avec d'autres victimes de spoliation et de déplacement forcé dans la région. Enfin, on mentionnera que trois des cinq communautés bénéficiaires du projet (Pitalito, Bellacruz et Santa Rita) se sont inscrit au sein du Mouvement National des Victimes de Crimes d'Etat (MOVICE) (qui rassemblent près de 300 organisations en

Colombie) auprès duquel elles ont pu faire entendre leurs propositions concernant la réparation des victimes et le processus des accords de paix en cours en Colombie ;

- 4) Le renforcement de la capacité de leadership des femmes paysannes déplacées constitue également un des résultats importants que nous avons obtenus, en particulier des femmes des communautés de Pitalito, Bellacruz et La Aurora. Dans ces communautés, les femmes font partie des organes de direction de leurs collectifs et jouent le rôle de porte-parole auprès des autorités locales et nationales.

Nous allons maintenant décrire un peu plus en détail les actions qui ont pu être réalisées avec chacune des communautés :

- 1) **La communauté de Pitalito** a défini dans son plan d'action ou « Plan de vie », comme l'a appelé la communauté, afin de « persévérer dans la défense du territoire et insister sur le retour sur les terres ». Le fait de renforcer leur unité, tant au niveau interne qu'avec d'autres communautés, et d'essayer de planifier un retour sûr et sécurisé sur leurs terres figurent parmi ses objectifs centraux. En plus des actions de formation et d'organisation communiquée dans le rapport intermédiaire d'octobre 2014, les activités les plus importantes développées durant la période couverte par ce rapport sont les suivantes : **i)** La Rencontre régionale paysanne pour la mémoire historique (*Encuentro Regional Campesino por la Memoria Historica*), célébrée le 8 novembre 2014 à Santa Isabel, dans la municipalité de Curumani (département du Cesar), à laquelle ont participé approximativement 90 paysan-ne-s et 80 enfants, provenant en majorité des communautés de Bellacruz et de Pitalito (*voir Annexe 1*) ; **ii)** Les ateliers de l'École des dirigeant-e-s paysan-ne-s (*Escuela de Líderes campesino(a)s*) du département du Cesar qui se sont déroulés en 2015 lors de deux sessions, la première les 23 et 24 janvier et la seconde les 6 et 7 février, dans la municipalité de La Gloria et auxquels ont participé plus de 40 personnes (*voir Annexe 1*). Les participant-e-s ont notamment conclu qu'il était nécessaire d'organiser une équipe de « surveillance environnementale » (*veedurías ambientales*) pour de continuer à identifier les entreprises et les propriétaires terriens qui ont des intérêts dans des mégaprojets agricoles et miniers¹⁶ et de documenter les violations des droits humains qui ont lieu dans la région ; **iii)** La Rencontre régionale des terres : pour la défense de la terre et du territoire (*Encuentro Regional de Tierras : por la Defensa de la Tierra y el Territorio*), qui a eu lieu les 4 et 5 avril 2015 – soit juste en dehors de la période couverte par ce rapport, mais toute son organisation s'est bien déroulée dans le cadre du projet – à Carrizal, dans la municipalité de Pelaya (département du Cesar) et à laquelle ont participé environ 40 personnes des

¹⁶ Plusieurs entreprises et propriétaires terriens cherchent à développer des projets qui impliquent la spoliation de terres ainsi que des dégâts environnementaux. Par exemple, sur les terres revendiquées par la communauté rurale de Bellacruz, il existe un projet agricole nommé « La Dolce Vista » où sont cultivées 5'000 hectares de palme africaine (palme à huile). Dans la municipalité de La Gloria, il existe déjà une zone franche dont l'affectation au traitement de l'huile a été approuvé : <http://prensarural.org/spip/spip.php?article16294>

communautés de Pitalito et Bellacruz, ainsi que des membres d'autres communautés, comme celles de El Macito et El Cobre (*voir Annexe 1*).

- 2) **La communauté de l'Hacienda Bellacruz** a démarré l'élaboration d'un « plan d'action » lors des réunions des 4 et 5 juin 2014. Les 6 et 7 février 2015, dans le cadre de l'Ecole des dirigeant-e-s paysan-ne-s, un suivi du plan d'action a été effectué (*voir Annexe 1*). Les victimes de Bellacruz espèrent un retour sur leurs terres, mais les obstacles semblent encore immenses. La procédure juridique de restitution des terres avance lentement, du fait que les autorités locales refusent d'appliquer le jugement de l'INCODER. Il faut également rappeler que les parcelles sont entièrement recouvertes de cultures de palme africaine, ce qui présage de grandes difficultés pour un retour à des cultures vivrières à moyen terme.
- 3) **Les familles de la communauté de La Aurora (département du Tolima)** ont mis en place avec succès le processus de formation « de base » en matière de protection et de réclamation de leurs droits en tant que victimes. Des formations ont été octroyées en particulier au sujet de l'utilisation de la Loi sur les victimes et la restitution des terres. Au total, quatre (4) ateliers ont été réalisés. Le 13 décembre 2014, des délégué-e-s de la communauté ont élaboré un plan d'action, qu'ils ont nommé « Feuille de route » (*Plan de ruta*), concernant leurs exigences minimales envers les autorités, ainsi que la répartition des responsabilités à l'intérieur de la communauté pour effectuer ces réclamations. La communauté de La Aurora, en ayant démarré son processus de formation plus tard que les autres communautés, a encore besoin de renforcer ses capacités d'organisation, de communication et de visibilité. Cependant, l'amélioration de la capacité de leadership des membres de la communauté est déjà visible. Nous avons notamment pu l'observer lors de la première rencontre de dirigeant-e-s paysan-ne-s du nord du Tolima, qui s'est déroulée le 24 septembre 2014, à laquelle plusieurs délégué-e-s de la communauté ont participé. La communauté, à travers des délégué-e-s, a également participé à un atelier, le 2 février 2015, organisé par le Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE) à Ibagué, dans le département du Tolima.
- 4) Les familles victimes de déplacement forcé et de spoliation de leurs terres de **la communauté de Santa Rita (département du Magdalena)**, ont fait connaître leurs exigences et leur plan d'action aux autorités nationales et locales (l'Unité de restitution des terres et la *Defensoría del Pueblo*, entre autres) et ont sollicité l'accompagnement des Nations Unies lors de la rencontre « Retour sur le territoire, construction de la paix et de l'espoir », organisée par le CSPP, qui s'est déroulée à Santa Rita le 20 septembre 2014 et à laquelle ont participé plus de 700 personnes (*voir photos Annexes 2 à 8*). Ce résultat très positif est le fruit d'un travail préparatoire qui s'est construit lors de six (6) réunions-ateliers développés avec des familles de victimes réfugiées depuis le déplacement forcé dans différentes municipalités telles que Campo de la Cruz et Santo

Tomas, dans le département de l'Atlantico, ainsi que Remolino et Santa Rita, dans le département du Magdalena. Suite à la rencontre, la communauté, accompagnée par le CSPP, a rencontré les autorités nationales colombiennes ainsi que des délégué-e-s d'ambassades, afin de les informer sur leur situation et trouver des soutiens pour les aider dans leur lutte : **i)** le 20 janvier 2015, à Santa Rita, 40 personnes victimes se sont réunies avec des délégué-e-s de la XIème Délégation des Asturies (Espagne) de vérification des droits humains en Colombie. Cette commission s'est engagée à transmettre le message de la communauté de Santa Rita aux autorités colombiennes et espagnoles (*voir Annexe 10*) ; **ii)** Le 21 février 2015, 39 représentant-e-s de la communauté se sont réunis à Santa Rita avec des fonctionnaires de l'Unité de restitution des terres (URT). Les fonctionnaires de l'URT ont ainsi pu exprimer les difficultés et les avancées concernant le processus ; **iii)** Le 20 mars 2015, le CSPP a organisé une rencontre-atelier dans le but de former un groupe de soutien composé de délégué-e-s de plusieurs ONGs, telles que le Comité permanent pour la défense des droits humains (CPDH), le Comité du Barreau colombien (CEAC), FUNDEMOCRACIA et la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), ainsi que 24 personnes membres de la communauté de Santa Rita ; **iv)** Pour terminer, 19 personnes de la communauté de Santa Rita, accompagnées par le CSPP, se sont réunies le 25 mars 2015 avec l'ambassadrice de Suède en Colombie, la Police nationale, le gouvernement du département de l'Atlantico ainsi que d'autres organisations sociales locales.

- 5) **Les familles victimes de la communauté El Desengaño** (département de l'Atlantico), ont développé un Plan d'action communautaire, dont l'axe principal est la réparation des torts subis par le déplacement forcé et la restitution légale des terrains qui n'ont toujours pas été rendus. Il est nécessaire de tenir compte du fait que le processus de restitution d'une bonne partie des terrains de la communauté s'est concrétisé légalement et matériellement en 2013, grâce au soutien du Canton de Genève. Un premier atelier avait pour but la documentation des cas, la récolte des preuves et l'élaboration de la stratégie juridique visant la réparation des victimes. 25 personnes ont participé à cet atelier. Le 19 juin 2014, un atelier « autoprotection » a été organisé dans le but d'analyser les risques possibles encourus par la communauté à cause de leur retour sur les terres. Enfin, trois réunions se sont déroulées avec toute la communauté dans le but de définir une « stratégie de communication » pour améliorer les conditions de protection de la communauté et le développement de leur vie rurale. Ces réunions se sont terminées par un atelier de mise en commun du plan d'action de la communauté, le 8 août 2014, auquel ont été invités les Maires de Baranoa et Tubara, mais ces derniers n'ont pas répondu à l'invitation de la communauté.

3. Garanties de protection de la vie et de l'intégrité des victimes

Durant tout le projet, différentes actions juridiques, de communication et de coordination avec d'autres organisations du mouvement social, aux niveaux national et international, ont été entreprises. Ces actions avaient pour but de protéger la vie, l'intégrité et la liberté des personnes bénéficiaires du projet et des accompagnants du CSPP. Ces actions ont permis d'obtenir les **résultats suivants** :

- 1) Dans sept cas, l'Unité nationale de protection (UNP) du Ministère de l'Intérieur colombien a octroyé des mesures de protection (téléphones portables, subsides pour le transport, gilets pare-balles) pour des membres des communautés de Pitalito et Bellacruz (département du César) qui ont été victimes de menaces. Il est clair que, comme nous l'avons mentionné plus haut, ces mesures de protection ne sont pas suffisantes et le CSPP continue de faire pression pour étendre et améliorer ces mesures.
- 2) Le CSPP et les communautés ont obtenu le soutien de plusieurs organisations nationales et internationales, telles que la Caravane internationale de juristes du Royaume Uni¹⁷, la XIème Délégation des Asturies (Espagne) de vérification des droits humains en Colombie (*voir Annexe 10*), Front Line Defenders, l'OIDHACO, le Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE) ainsi que la Coordination Colombie-Europe-Etats-Unis (CCEEU) entre autres. Ces soutiens ont contribué à renforcer les mesures de protection pour les populations concernées.
- 3) Des dénonciations concernant les menaces et les atteintes à l'intégrité et à la liberté ont été portées devant le Ministère public, afin que ce dernier ordonne des enquêtes et juge les responsables de ces délits.

En matière de protection (dénonciations auprès des autorités, dépôts de plaintes pénales et construction d'un réseau de solidarité), **les actions les plus notables ont été les suivantes** :

- 1) Juan Edwin Guachetá Medina, paysan de la communauté de La Aurora (département du Tolima), a été agressé par la police au mois de mars 2014. Au mois d'avril 2014, le CSPP a dénoncé ce cas auprès du Ministère public de Colombie. Bien que les faits remontent à plus d'une année, le cas n'est pas résolu et toujours suivi par le CSPP¹⁸ ;
- 2) En avril 2014, l'avocat du CSPP, Leonardo Jaimes Marín, qui accompagne la communauté de Pitalito, a reçu des menaces de mort de la part de groupes paramilitaires. Le CSPP a présenté une dénonciation pénale auprès de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) et de la Chancellerie de Colombie. Plusieurs organisations internationales ont déclaré publiquement leur préoccupation concernant ces faits¹⁹ ;

¹⁷ <http://www.colectivodeabogados.org/noticias/noticias-nacionales/article/exitosa-visita-de-la-caravana>

¹⁸ <http://cspresospoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/805-denuncia-publica-de-la-delegacion-asturiana-irlandesa-por-agresion-de-fuerza-publica-contra-campesino-de-libano-tolima>

¹⁹ <http://cspresospoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/907-caravana-internacional-de-juristas-del-reino-unido-colombian-caravana-uk-lawyers-group-a-gobierno-nacional-por-amenazas-en-contra-del-defensor-de-derechos-humanos-leonardo-jaimes>

- 3) Au mois de juillet 2014, le CSPP a dirigé à la Commission Interaméricaine des Droits Humains une demande de mesures préventives de protection. De la même manière, il a fait parvenir à l'Unité nationale de protection (UNP) une demande de mesures de protection, en raison des menaces de mort provenant de groupes paramilitaires dont les dirigeant-e-s de Bellacruz ont été victimes.
- 4) Au mois de juillet 2014, des membres de la communauté de Pitalito ont été harcelés par des policiers. Ces faits ont été dénoncés auprès de la *Procuraduría General de la Nación*²⁰ ;
- 5) En août 2014, Romel Durán, avocat du CSPP défenseur de la communauté de Pitalito, a été détenu par la police durant une vingtaine d'heures, puis relâché suite à la pression et au travail du CSPP. La police a déclaré que sa détention était « une erreur ». Ces faits ont également été condamnés par d'autres ONG de défense des droits humains en Colombie et au niveau international²¹.
- 6) Au mois d'août 2014, le CSPP a organisé une rencontre entre des délégués des communautés de Bellacruz et de Pitalito et des avocats et juges européens faisant partie de la Caravane Internationale de Juristes ;
- 7) En janvier 2015, le CSPP a dénoncé auprès du Ministère public de Colombie et de la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) les menaces de mort dont Franklin Castañeda et José Humberto Torres, respectivement président et vice-président du CSPP, ont été victimes de la part de groupes paramilitaires du département de l'Atlantico (*voir Annexe 9*) ;

4. Communication sur la situation des communautés déplacées et les succès obtenus

Les actions de communication développées dans le cadre du projet ont eu pour but de rendre plus visibles les populations bénéficiaires du projet, et en particulier de dénoncer les cas de menaces et agressions. Les informations ainsi produites ont été diffusées à travers le site internet du CSPP, les réseaux sociaux (facebook, twitter) et les listes d'emails sous la forme d'articles, de communiqués et de bulletins d'information. Cette stratégie de communication a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 1) Au moins 2900 personnes ont quotidiennement lu les informations sur la page web du CSPP. De même, ont été informées quotidiennement près de 370 ONG de défense des droits humains en Colombie et 50 organisations solidaires en Europe et aux Etats-Unis. Nombreuses d'entre elles ont fait suivre les informations reçues par le CSPP via leurs propres canaux de diffusion. Dans de nombreux cas, elles ont également fait pression sur le gouvernement colombien pour demander que des mesures soient prises pour répondre à ces faits graves. Il s'agit notamment des organisations suivantes : Turpial,

²⁰ <http://cspresospolicos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/969-hostigamientos-contramiembros-y-familiares-de-la-comunidad-campesina-de-pitalito-por-parte-de-miembros-de-la-sijin-en-el-cesar>

²¹ <http://cspresospolicos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/1000-caravana-internacional-de-juristas-rechaza-detencion-arbitraria-del-abogado-rommel-duran>

- Avocats sans frontières Canada (ASFC), Amnesty international, Lawyers for Lawyers de Hollande, la Caravane internationale de juristes du Royaume Uni ainsi que la Coordination valencienne (Espagne) de solidarité avec la Colombie ;
- 2) La stratégie de communication a également servi de mécanisme pour protéger la vie, l'intégrité et la liberté des populations bénéficiaires du projet et des membres du CSPP qui ont été victimes de menaces et agressions. En effet, les organisations de défense des droits humains colombiennes et internationales font pression sur l'Etat colombien pour qu'il offre garantisse la protection des personnes qui en ont besoin ;
 - 3) La communication a également été dirigée vers l'opinion publique (médias) et les autorités. La rencontre de la communauté de Santa Rita (*voir Annexes 2 à 8*) a été particulièrement bien diffusée, ainsi que la vidéo réalisée par le Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE) sur la communauté déplacée de Pitalito (département du Cesar) (*voir lien pour la vidéo ci-après*).

Voici une sélection d'informations (articles, produits audio-visuels) diffusés dans le cadre du projet :

Sur la situation des communautés bénéficiaires du projet :

- 1) Article publié par le journal espagnol Diagonal, sur la communauté rurale de Pitalito: <https://www.diagonalperiodico.net/global/23030-comunidad-campesina-del-pitalito-15-anos-violencia-y-desplazamientos-forzosos.html>
- 2) <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/1031-primer-encuentro-de-santa-riteros-retornando-al-territorio-construyendo-paz-y-esperanza>
- 3) <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/internacionales/1032-fragmento-del-texto-el-trabajo-del-cspp-en-defensa-de-la-tierra-y-el-territorio-campesino-en-colombia>
- 4) Vidéo élaborée par le Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE), avec le soutien du CSPP, intitulé « La communauté de Pitalito, Cesar » : <https://www.youtube.com/watch?v=6atsu9s9Rik>
- 5) communiqué de la Délégation asturienne de vérification des droits humains en Colombie (mars 2015) (*voir Annexe 10*).

Dénonciation en lien avec l'insécurité des bénéficiaires du projet et des membres du CSPP :

- 1) Articles sur la persécution de la police contre des membres de la communauté rurale de Pitalito :
 - a. <http://cspresospoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/969-hostigamientos-contramiembros-y-familiares-de-la-comunidad-campesina-de-pitalito-por-parte-de-miembros-de-la-sijin-en-el-cesar>
 - b. <http://www.redcolombia.org/index.php/regiones/magdalena-medio/2296-hostigamientos-contramiembros-de-la-comunidad-campesina-de-pitalito-por-parte-de-la-sijin.html>
- 2) Information de l'organisation « Lawyers for Lawyers » des Pays-Bas, d'Avocats sans frontières Canada et de la Caravane internationale des juristes UK, sur les menaces et la privation arbitraire de liberté dont ont souffert les avocats du CSPP qui défendent la communauté de Pitalito :
 - a. <http://www.advocatenvooradvocaten.nl/lawyers/rommel-duran-and-leonardo-jaimes-marin/>
 - b. <http://cspresospoliticos.com/index.php/noticias-2/882-abogados-sin-fronteras-canada-manifiesta-su-profundo-rechazo-por-la-amenaza-contrael-abogado-defensor-de-ddhh-leonardo-jaimes-marin>
 - c. <http://cspresospoliticos.com/index.php/noticias/organizaciones-sociales/907-caravana-internacional-de-juristas-del-reino-unido-colombian-carvana-uk-lawyers-group-a-gobierno-nacional-por-amenazas-en-contradel-defensor-de-derechos-humanos-leonardo-jaimes>

III. Activités et accompagnement de Turpial sur le terrain

Comme pour la première phase de ce projet (2012-2013), outre la gestion du projet à distance, l'association Turpial, s'est également beaucoup investie sur le terrain. C'est ainsi que plusieurs membres de l'association se sont rendus sur place afin de visiter les cinq communautés rurales défendues dans le cadre du projet contre les déplacements forcés et pour la restitution des terres, à savoir : la communauté de La Aurora, la communauté de Pitalito à Curumani, la communauté de El Desengaño et la communauté de Santa Rita. La communauté de Bellacruz n'a pas pu être visitée car la situation étant extrêmement tendue sur le terrain, les habitant-e-s n'occupaient pas les lieux en 2014. Turpial a toutefois rencontré les membres de cette communauté lors de la grande rencontre organisée conjointement avec les membres de la communauté de Pitalito, à Curumani, en juin 2014. Des photos de ces visites se trouvent sur la nouvelle page web de Turpial : <http://www.turpial.ch/multimedia3.html>

De plus, comme cela était prévu dans le cadre de cette seconde phase du projet (2014-2015), Turpial a consacré une partie du budget du projet à la réalisation de cinq vidéos – une sur chaque communauté – dans le but de les utiliser comme outil de communication et de faire connaître par ce biais la situation des populations bénéficiaires du projet. Ces vidéos, sont également visibles sur la page internet de Turpial : <http://www.turpial.ch/multimedia2.html>

L'Association Turpial a organisé et participé à plusieurs événements publics en Suisse durant la période du projet, dans le but de diffuser de l'information sur la situation des droits humains en Colombie, en particulier concernant la problématique des déplacements forcés et de la restitution des terres. Ces différentes activités sont détaillées dans le rapport d'activité 2014 de l'association Turpial, consultable en ligne : www.turpial.ch

En mars 2015, l'association Turpial a participé pour la première fois, en tant que membre, à une réunion de la Plateforme Suisse-Colombie à Berne. Il s'agit d'une plateforme qui réunit les ONG suisses actives en Colombie (notamment Terre des Hommes, Caritas, InterTEAM, Swissaid et Ask). Cela participe de l'engagement que Turpial avait pris, notamment avec ses financeurs, de procéder à un effort de renforcement institutionnel, mais cela facilitera également les contacts avec l'ambassade de Suisse en Colombie, l'échange et la diffusion d'informations sur la situation colombienne et l'actualité de la coopération suisse, et représente aussi un espace de diffusion des activités et projets de l'association.

Enfin, le 9 mai 2015, l'association Turpial a organisé une conférence avec Ivan Cepeda sur « Les défis du processus de paix en Colombie », à Genève. Ivan Cepeda est actuellement l'une des principales figures de l'opposition en Colombie. Militant inlassable de la cause des droits humains, leader historique du Mouvement des victimes de crimes d'Etat (MOVICE), il est aujourd'hui, en tant que parlementaire national, un porte-voix du mouvement social auprès du Congrès colombien. A cette occasion, outre la question du processus de paix, il a pu également

aborder la question des nombreuses atteintes aux droits humains, en particulier les menaces et la situation d'insécurité qui pèsent sur les communautés rurales qui réclament leurs terres et sur les membres du CSPP qui les accompagnent.

IV. Rapport financier

Voir documents Excel en annexe:

- Rapport financier
- Comptes détaillés du projet réalisés par le CSPP

Commentaires sur le rapport financier :

- 1) Comme chaque année, la Fondation Comité de solidarité avec les prisonniers politiques (CSPP), notre partenaire local, a mandaté une firme afin de réaliser un audit externe. Dans ce cadre, les projets de l'association Turpial financés par le Canton de Genève, la Ville de Genève et la Ville de Meyrin sont également audités, ce qui permet d'attester de la bonne gestion des ressources. Toutefois, cet audit est réalisé sur les années civiles, ce qui signifie que pour le projet « Restitution des terres » soutenu par l'Etat de Genève et la Ville de Meyrin, seuls les mois d'avril à décembre 2014 inclus sont pris en compte dans cet audit. La réalisation du projet en 2015 sera auditée en fin d'année. La firme Valencia & Falla chargée de l'audit n'a pas encore remis son rapport au CSPP pour l'année 2014. Nous ne manquerons toutefois pas de vous le faire parvenir dès qu'il sera en notre possession.
- 2) Les comptes détaillés réalisés par le CSPP sont également joints, à titre informatif, au rapport financier élaboré dans le formulaire ad hoc du Bureau de la solidarité internationale.
- 3) Le projet a pu se dérouler conformément au plan initial et toutes les activités prévues ont pu être réalisées. Aucun changement substantiel entre le projet présenté et la réalisation réelle des activités n'est à signaler, hormis les coûts liés à la ligne budgétaire « sensibilisation/information ». A l'intérieur de cette ligne budgétaire, l'élaboration de vidéos sur les cinq communautés bénéficiaires a coûté moins cher que prévu. En effet, les visites effectuées sur le terrain pour la réalisation des vidéos ont pu être effectuées à moindre frais. Ainsi, le montant total des dépenses de « sensibilisation/information » s'élève à 4'847 CHF au lieu des 8'077 CHF prévus initialement dans le budget. Cette différence a été réinjectée dans les activités « Autres formations (ateliers) » pour renforcer l'accompagnement aux communautés, notamment pour la réalisation des ateliers de formation et de suivi juridique.